

CMonInfo

MÉTIER • FORMATION • EMPLOI

Le Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA)

Si vous êtes âgé de 16 à 25 ans, et que vous avez un projet professionnel, mais que vous ne savez pas comment le réaliser, le PACEA peut vous aider.

- ➔ Pendant **24 mois au maximum**, des personnes qualifiées vous aident à acquérir des compétences et de l'autonomie pour préparer votre entrée dans le monde du travail. Seule condition, être motivé.
- ➔ Prenez contact avec votre **Mission locale**. Un conseiller fera le point avec vous et vous proposera de suivre ce parcours en différentes étapes. Si vous l'acceptez, vous signerez un contrat avec la Mission locale. En fonction de votre situation, vous pourrez aussi bénéficier d'une **aide financière**.



Découvrez notre actualité
sur **cap-metiers.fr**

et nos réseaux sociaux     



**CAP
MÉTIERS**
Nouvelle-Aquitaine